

## GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

---

### LETTRE OUVERTE À M. ALAIN JUPPÉ

Ministre des Affaires Étrangères du 30 mars 1993 au 11 mai 1995

---

Un collectif de citoyens bordelais et de personnalités s'intéressant au rôle de l'État français dans le génocide des Tutsi du Rwanda a adressé la lettre qui suit à M. Alain Juppé, récemment réélu maire de Bordeaux.

Cette lettre ouverte<sup>1</sup> a été publiée le 2 avril 2014 sur les sites : [africultures.com](http://africultures.com), [bastamag.net](http://bastamag.net), le blog de Survie Gironde et un blog de [Mediapart](http://Mediapart). Le site [rue89bordeaux.com](http://rue89bordeaux.com) a publié un article le 3 avril. Une dépêche AFP a ensuite été reprise par de nombreux médias en ligne : [Libération](http://Libération), le [Figaro](http://Figaro), le [Parisien](http://Parisien), l'[Express](http://Express), [France-tv info](http://France-tv info), [BFM-TV](http://BFM-TV), etc. Une [page Facebook](#) a également été créée pour diffuser la lettre et a permis d'informer sur son actualité.

Ce n'est que le 5 avril que le quotidien régional Sud-Ouest publie en ligne cette lettre ouverte, en même temps que la réponse d'Alain Juppé. Celle-ci, non datée, porte l'en-tête de la mairie de Bordeaux mais n'est pas publiée sur le site Internet de la collectivité.

Le présent dossier<sup>2</sup> intègre ladite réponse (p. 12) ainsi que le compte rendu de l'audition de M. Juppé par la Mission d'information parlementaire de 1998 (p. 13) auquel renvoie l'intéressé dans sa réponse.

Le commentaire de Survie Gironde sur la réponse de M. Juppé figure en page 17.

---

<sup>1</sup>

déposée par une partie de ses signataires à la mairie de Bordeaux le 5 avril 2014

<sup>2</sup> consultable et téléchargeable à l'adresse [surviegironde.blogspot.fr](http://surviegironde.blogspot.fr)

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

## LETTRE OUVERTE ADRESSÉE À M. ALAIN JUPPÉ PAR UN COLLECTIF DE CITOYENS BORDELAIS ET DE PERSONNALITÉS LE 2 AVRIL 2014

"Monsieur Alain Juppé,

Nous, habitants de Bordeaux, et citoyens attentifs au respect de la mémoire des victimes du génocide des Tutsi au Rwanda, constatons que depuis 20 ans vous tenez, concernant ce crime, un discours qui entre en contradiction avec la réalité des faits. Il suscite de graves interrogations sur votre rôle à l'époque, ainsi que sur celui de notre État, auxquelles nous vous invitons à répondre.

Vous étiez ministre des affaires étrangères d'avril 1993 à avril 1995. Au cours de cette période, au Rwanda, se mettait en place et se réalisait un génocide : en 1994, il y a 20 ans, plus de 800 000 personnes furent assassinées pour la seule raison que la mention Tutsi figurait sur leurs cartes d'identité. Les forces armées rwandaises (FAR) et les milices civiles réalisèrent les massacres. Ce crime, organisé et rapide, dura 3 mois !

L'État français, jusqu'en 1994, était particulièrement proche des autorités rwandaises. La présence militaire sur place est un des aspects les plus visibles de cette proximité : de 1990 à la fin du génocide, 3 opérations françaises se déployèrent au Rwanda, et il n'y eut que quelques mois au cours desquels notre armée ne fut pas présente en nombre sur le territoire de ce petit pays. Depuis 20 ans, des historiens, des écrivains, des journalistes, des associations, ainsi que des organisations internationales [1]<sup>3</sup>, accusent les autorités françaises d'avoir une responsabilité coupable dans la réalisation du génocide, ou d'avoir été complices de celui-ci.

Environ 10 ans après les faits, des responsables politiques français commencèrent à parler « d'erreur criminelle » (B. Kouchner), puis « d'aveuglement » (N. Sarkozy), pour qualifier les décisions prises par notre État à cette époque [2]. Mais votre position est toute autre. Selon vous, la France n'a rien à se reprocher, bien au contraire. Vos arguments sont clairs, vous les développez par exemple sur votre blog, dans un article mis en ligne le 1er mars 2010.

Concernant les accusations dirigées contre vous, vous vous contentez de les balayer d'un revers de la main, au seul motif qu'elles ne seraient « évidemment qu'un tissu d'allégations mensongères ». Mais lorsque vous exposez votre vision des événements, force est de constater que vous omettez et contredisez des faits avérés, afin de produire un discours dédouanant les dirigeants français de toute responsabilité.

Selon vous, M. Juppé, « le gouvernement français a tout fait pour réconcilier le gouvernement du président Habyarimana, légalement élu, et le leader du front patriotique rwandais (FPR) », « bref le processus de paix semblait bien engagé... jusqu'à l'attentat du 6 avril 1994 qui a évidemment ruiné les efforts de la diplomatie française. ».

Vous offrez, en quelques phrases, un vernis démocratique au régime de Juvénal Habyarimana, arrivé en pouvoir en 1973 par un coup d'état, et vous légitimez ainsi l'aide que lui offraient les

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

autorités françaises. Mais vous fermez les yeux sur tous les éléments qui montraient la préparation du génocide : le massacre des Bagogwe en 1991 ; celui des Tutsi dans le Bugesera, dans la région de Kibuye et dans le nord-ouest en 1992 et 1993 ; ainsi que les nombreux rapports, français [3] et internationaux, qui en attestent. Les plus notables, publiés en 1993, sont celui de 4 ONG [4], dont la FIDH, et celui de la commission des droits de l'Homme de l'ONU [5]. Ils interrogent déjà sur la possibilité de qualifier ces massacres de génocide. Ils démontrent également qu'ils sont encadrés par les autorités administratives et l'armée rwandaise, à une époque où les forces militaires françaises collaborent étroitement avec celles-ci.

Devant la multitude de ces voyants rouges [6], n'aurait-il pas été de votre devoir de dénoncer les crimes du régime et d'appeler à suspendre notre coopération, plutôt que de les camoufler derrière le paravent des accords d'Arusha ?

Ce processus de paix, bien engagé selon vous, était pourtant qualifié par le président Habyarimana de « chiffon de papier » [7]. Pouviez-vous réellement ignorer que l'État français enfreignait ses clauses, notamment en poursuivant les fournitures d'armes au régime raciste de Kigali bien après sa signature définitive (le 04 août 1993) : la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) intercepta, sur l'aéroport de la capitale, une livraison en janvier 1994 [8] ; selon Edouard Balladur, la dernière autorisation d'exportation de matériel de guerre date du 6 avril [9] ? Enfin, et c'est beaucoup plus grave, Human Rights Watch révèle, après une enquête menée en 1995, qu'au moins 5 livraisons d'armes en provenance de la France et à destination des forces génocidaires ont eu lieu via l'aéroport de Goma, à la frontière zaïroise [10]. Elles s'effectuèrent après le 17 mai, alors que plus personne ne pouvait ignorer qu'un génocide était en cours, et que l'ONU venait de décréter un embargo sur les armes.

Les témoignages qui étayaient ces conclusions sont-ils tous, eux aussi, mensongers ? Vous admettiez pourtant, durant le génocide, ne pas connaître les décisions de l'Élysée concernant les ventes d'armes [11]. N'est-ce pas plutôt ces dernières qui ruinèrent les efforts de la diplomatie française, si ces efforts ont existé ? Et l'État français ne doit-il pas se reprocher cette aide aux génocidaires ?

Par ailleurs, vous écrivez : « loin de se taire sur tout ce qui s'est alors passé au Rwanda, le gouvernement français a, par ma voix, solennellement dénoncé le génocide dont des centaines de milliers de Tutsis étaient les victimes. ». C'est vrai, vous avez dénoncé le génocide, et vous étiez le premier responsable politique français à le faire, à un moment où il devenait impossible de nier son existence, et où l'État devait corriger sa position. C'était le 16 mai 1994, cinq semaines après le début des massacres, alors que certains médias français employèrent le mot de génocide dès le 11 avril [12], et que l'ordre d'opération d'Amaryllis [13], daté du 8 avril, mentionnait que « les membres de la garde présidentielle ont mené [...] l'arrestation et l'élimination des opposants et des Tutsis ». Les autorités françaises savaient. Elles étaient les mieux placées pour connaître exactement ce qui se passait au Rwanda, bien avant le 16 mai.

Mais quand, devant l'évidence des faits, vous dénoncez les responsables des massacres, c'est pour mieux mentir sur leur chronologie en prétendant, le 18 mai à l'assemblée nationale, qu'ils sont la conséquence d'une nouvelle attaque du FPR [14]. Or le FPR, en 1994, n'est intervenu qu'après le début du génocide [15], et il était la seule force sur place à mettre fin à

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

celui-ci. Présenter les choses comme vous le faisiez, n'était-ce pas une manière de détourner les accusations qui visaient ses véritables auteurs ?

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

De plus, le 16 juin, dans une tribune accordée au journal Libération [16], vous parlez des « responsables de ces génocides » au Rwanda, au pluriel, laissant entendre qu'il y aurait eu un second génocide, commis par une autre partie que vous ne nommez pas. Cette thèse, que plus personne n'ose sérieusement soutenir aujourd'hui, permettait de dédouaner les responsables des tueries, en prétendant qu'ils ne faisaient que se défendre... Vous repreniez ainsi l'argument qu'employaient les génocidaires pour exterminer la population civile Tutsi. Quels éléments pouvaient être suffisants pour vous permettre d'évoquer un second génocide, alors que le rapport de l'ONU d'août 1993 [17] ne vous avait, lui, pas alerté ? Oseriez-vous encore, M. Juppé, laisser entendre qu'en 1994 plusieurs génocides étaient commis au Rwanda ?

Nous l'avons vu, les autorités françaises connaissaient la nature et l'ampleur des massacres, dès le commencement de ceux-ci [18]. Pouviez-vous ignorer qu'un génocide était en cours lorsque vous receviez à Paris, le 27 avril, le ministre des affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais, ainsi que l'idéologue extrémiste Jean-Bosco Barayagwiza ? Ce dernier est l'un des fondateurs de la RTLM, la radio appelant aux tueries, qui fut un outil fondamental du génocide [19]. Il a été condamné à 32 ans de prison par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda. La réception de ces personnes au Quai d'Orsay, mais aussi à l'Élysée et à Matignon, « rendait le génocide respectable », pour employer les mots de l'historienne Alison Des Forges [20]. La Belgique et les USA leur avaient fermé leurs portes, la France fut le seul pays occidental à traiter avec eux.

Cette réception, M. Juppé, vous la taisez. Vous ne pouvez pas même la justifier par une condamnation verbale des responsabilités portées par vos hôtes. Celle-ci n'a pas existé...

Vous écrivez enfin « Ce que je sais, c'est que la communauté internationale a fait preuve d'une passivité, voire d'un « aveuglement » scandaleux. [...] le conseil de sécurité a été incapable de prendre la moindre décision... sauf celle de ramener les effectifs de la MINUAR de 2548 à 270 hommes (21 avril 1994) » ; « Devant la carence de la communauté internationale [...], la France a été la seule à avoir un sursaut de courage. J'ai longuement expliqué, à l'époque, l'initiative qui a abouti à l'opération Turquoise ».

Là encore, vous contredisez les faits. La France ne s'est nullement opposée à la passivité de la communauté internationale que vous dénoncez. Elle y a participé, en votant la résolution 912 du conseil de sécurité de l'ONU, réduisant l'effectif de la MINUAR à 270 hommes, le 21 avril 1994, 14 jours après le début du génocide. Vous avez vous même déclaré, lors du conseil des ministres restreint du 13 avril 1994, être favorable à la suspension de la MINUAR [21], à un moment où le pire pouvait encore être évité. Ce n'est que dans un second temps, au mois de juin, alors que le génocide touche à sa fin, que l'État français prend la décision d'intervenir. Ce n'est pas un moment anodin : Kigali menace de tomber aux mains du FPR, qui s'oppose militairement aux forces armées rwandaises et stoppe l'extermination des Tutsi.

Faut-il rappeler que l'opération Turquoise, qualifiée d'« humanitaire », était lourdement armée [22] et composée en grande partie de l'élite des forces spéciales [23] ? Et que la France a imposé unilatéralement, sans l'accord du conseil de sécurité, une « zone humanitaire sûre » dans laquelle les tueurs ne seront pas désarmés, les responsables ne seront pas arrêtés, et depuis laquelle la RTLM, qui appelait aux massacres, pourra continuer à émettre sans souffrir de tentative de brouillage ni de neutralisation [24] ?

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

Les forces françaises avaient pourtant le devoir d'interrompre le génocide et d'arrêter les coupables, notamment à partir du 28 juin, date de sa reconnaissance par l'ONU : la France est signataire de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, et l'opération « humanitaire », placée dans le cadre du chapitre VII [25] de la charte de l'ONU, pouvait recourir à « tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs humanitaires énoncés » [26]. Mais les objectifs militaires sur place étaient tout autre, comme en témoignent des propos d'officiers [27], ainsi que l'ordre d'opération de Turquoise appelant à inciter les autorités locales à rétablir leur autorité [28]. Il s'agit bien ici des autorités qui ordonnaient et organisaient le génocide !

Si l'opération Turquoise a permis par endroits de sauver des vies, elle a ailleurs, comme à Bisesero, du 27 au 30 juin, laissé les tueurs finir librement leur besogne [29]. Elle a créé un véritable sanctuaire, défendu militairement, dans lequel les responsables du génocide ne pouvaient être inquiétés, puis elle a organisé leur fuite vers le Zaïre [30].

Continuez-vous à prétendre, M. Juppé, contre l'évidence des faits, que l'État français s'est opposé à la passivité de l'ONU devant le génocide des Tutsi ? Et que l'opération Turquoise n'était qu'une opération humanitaire, dont le but était de lutter contre ce génocide ?

Aux premiers jours du génocide, les extrémistes hutu se retrouvaient à l'ambassade de France. Les discussions devant aboutir à la formation du gouvernement génocidaire s'y tinrent en partie, avec la participation de l'ambassadeur J.-M. Marlaud, donc sous votre responsabilité directe [31]. Durant la même période, tout près de l'ambassade, Madame Agathe Uwilingiyimana, première ministre dite hutu modérée, favorable aux accords de paix, se faisait assassiner, comme beaucoup des responsables politiques partageant ses opinions. Vous n'avez jamais eu un mot pour dénoncer ces assassinats ! Mais vous avez traité, comme nous l'avons vu, avec le gouvernement génocidaire, le reconnaissant de fait et lui offrant la caution de la France.

En 1998, lors de votre audition par la mission d'information parlementaire, vous avez évoqué ces faits par un euphémisme particulièrement surprenant, parlant du « départ des hutus modérés » [32]. Plus qu'une maladresse, n'était-ce pas là, encore une fois, une manière de dédouaner les criminels avec qui vous traitiez, et de refaire le passé ?

Vingt ans après, alors que notre justice vient pour la première fois de juger, et de déclarer coupable de génocide, un Rwandais séjournant en France, n'est-il pas grandement temps d'oser regarder le passé en face ? Nous souhaitons que l'État qui nous représente ait la dignité de reconnaître ses erreurs. C'est la seule attitude qui puisse nous paraître respectable, aujourd'hui, devant la souffrance immense générée par le génocide des Tutsi.

Le mandat que vous aviez à l'époque, les décisions que vous avez prises, la manière dont vous les avez défendues jusqu'à présent, font de vous un acteur majeur de la politique française au Rwanda. Les mensonges de ceux qui nous gouvernaient en 1994, concernant l'aide fournie à la réalisation du génocide des Tutsi, nous concernent au plus haut point. Votre discours, qui entre en contradiction avec les faits avérés, pourrait être qualifié de révisionniste. Il nous paraît inacceptable qu'un homme tenant des propos sur un génocide visant à tromper ses concitoyens puisse représenter la population bordelaise. C'est également notre dignité qui est en jeu ! Nous vous invitons donc, encore une fois, à répondre avec clarté et honnêteté aux questions que nous vous posons."

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

Signataires :

AUBRY Patrick, réalisateur, Pessac  
BOURREAU Pierre, chercheur en informatique, Bordeaux  
CATTIER Emmanuel, Commission d'Enquête Citoyenne pour la vérité sur l'implication française dans le génocide des Tutsi  
CLARKE Bruce, plasticien  
COURTOUX Sharon, membre fondateur de l'association Survie  
DELTOMBE Thomas, éditeur et journaliste  
DIA Thierno I., analyste de l'image, Bordeaux  
DIOP Boubacar Boris, écrivain  
FANON MENDES FRANCE Mireille, membre de la Fondation Frantz Fanon  
GALABERT Jean-Luc, psychologue  
GAUTHIER Alain, président du CPCR  
GODARD Marie Odile, maître de conférences en psychologie à Amiens  
GOUTEUX Bruno, journaliste et webmaster  
GRANDCHAMP Simon, ingénieur, Bordeaux  
GRENIER Etienne, avocat, Bordeaux  
HANNA Gilbert, syndicaliste et journaliste à la clé des ondes, Bordeaux  
KAYIMAHE Vénuste (rwandais et rescapé, écrivain, employé au Centre d'échanges culturels franco-rwandais à Kigali de 1975 à 2000)  
LAINÉ Anne, cinéaste, présidente d'Appui Rwanda  
DE LA PRADELLE Géraud, professeur émérite  
LE COUR GRANDMAISON Olivier, universitaire  
LEMOINE Benoît, président de Survie Gironde, Bordeaux  
MABON Armelle, historienne  
MESTRE Claire, médecin et anthropologue, Bordeaux  
MOREL Jacques, auteur de La France au cœur du génocide des Tutsi  
MUGICA Romain, psychologue, Gradignan  
MUKANTABANA Adélaïde, Rwandaise et rescapée, Bègles  
NDIAYE Abdourahmane, économiste, Bordeaux  
NONORGUES Marie-Paule, avocate, Bordeaux  
LES OGRES DE BARBACK, artistes  
OUEDRAOGO Dragoss, anthropologue, cinéaste, réalisateur, Bordeaux  
PETITDEMANGE Cécile, étudiante à Sciences Po Bordeaux  
ROBERT Nicolas, infirmier, Bordeaux  
DE SAINT-EXUPÉRY Patrick, auteur de L'inavouable, la France au Rwanda (Ed. des Arènes, 2004), Complices de l'inavouable, la France au Rwanda (Ed. des Arènes, 2009), La fantaisie des Dieux, Rwanda 94 (Récit graphique en bd, avec Hippolyte, Ed. des Arènes, 2014)  
SITBON Michel, éditeur et journaliste  
SOW Cheikh, militant d'éducation populaire, Bordeaux  
TARRIT Fabrice, président de Survie  
TOBNER Odile, ancienne présidente de Survie  
TOULABOR Comi, directeur de recherche à Sciences Po Bordeaux  
TRYO, artistes

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

## Notes de renvoi :

1. Parmi lesquels : Marcel Kabanda, Jean-Pierre Chrétien, Alison Des Forges, Gérard Prunier, Catherine Coquery-Vidrovitch (historiens), Colette Braeckman, Patrick de Saint-Exupéry, Jean-François Dupaquier, Laure de Vulpian (journalistes), Boubacar Boris Diop, Jacques Morel (écrivains), FIDH, Human Rights Watch, Survie, etc.

2. Auparavant les USA, par les voix de B. Clinton et M. Albright, ont reconnu leurs erreurs et présenté des excuses, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a exprimé ses regrets, le Premier ministre belge G. Verhofstadt a déclaré «au nom de mon pays et de mon peuple, je demande pardon ».

3. Par exemple l'ambassadeur français à Kigali Georges Martres adresse, le 15 octobre 1990, au Quai d'Orsay un télégramme où il utilise les termes de « génocide » et d'« élimination totale des Tutsi » : " [la population rwandaise d'origine tutsi] compte encore sur une victoire militaire, grâce à l'appui en hommes et en moyens venus de la diaspora. Cette victoire militaire, même partielle, lui permettrait, d'échapper au génocide." En 1998, G. Martres déclare à la Mission d'Information Parlementaire : "Le génocide était prévisible dès cette époque [fin 1990]". L'attaché de défense à Kigali, le colonel R. Galinié, écrit dans un message envoyé à Paris le 24 octobre 1990 l'éventualité de « l'élimination physique à l'intérieur du pays des Tutsis, 500 000 à 700 000 personnes, par les Hutus, 7 millions d'individus... »

4. Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 ; (7-21 janvier 1993) réalisé par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (Paris ), Africa Watch (une division de Human Rights Watch, New York ), l'Union Inter-Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, (Ouagadougou ), le Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique (Montréal). Mars 1993. Dans ses conclusions, la Commission aborde directement la question du génocide : « Les témoignages prouvent que l'on a tué un grand nombre de personnes pour la seule raison qu'elles étaient Tutsi. La question reste de savoir si la désignation du groupe ethnique "Tutsi" comme cible à détruire relève d'une véritable intention, au sens de la Convention, de détruire ce groupe ou une part de celui-ci "comme tel. [...] La Commission estime que, quoi qu'il en soit des qualifications juridiques, la réalité est tragiquement identique : de nombreux Tutsis, pour la seule raison qu'ils appartiennent à ce groupe, sont morts, disparus ou gravement blessés et mutilés ; ont été privés de leurs biens ; ont dû fuir leur lieu de vie et sont contraints de se cacher ; les survivants vivent dans la terreur. » <http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/RapportMars93/ComIntMars93.pdf>

J. Carbonare, l'un des membres de cette commission déclare le 28 janvier 1993 au journal de 20h de France 2 : « Ce qui nous a beaucoup frappé au Rwanda, c'est à la fois l'ampleur, la systématisation, l'organisation même, de ces massacres. [...] Il y a un mécanisme qui se met en route [...] On a parlé de purification ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité [...] nous insistons beaucoup sur ces mots ». Vidéo visible ici : [survie.org/genocide/il-y-a-vingt-ans](http://survie.org/genocide/il-y-a-vingt-ans)

5. Rapport présenté par M. Waly du Ndiaye, rapporteur spécial, sur la mission qu'il a effectué au Rwanda du 8 au 17 avril 1993. Août 1993. Le Rapporteur Spécial de l'ONU soulève explicitement la question de savoir si les massacres peuvent être qualifiés de génocide : « Il ressort très clairement des cas de violences intercommunautaires portés à l'attention du Rapporteur spécial que les victimes des attaques, des Tutsi dans l'écrasante majorité des cas,

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

ont été désignés comme cible uniquement à cause de leur appartenance ethnique, et pour aucune autre raison objective. On pourrait donc considérer que les alinéas a) et b) de l'article II [qui porte définition du génocide dans la convention de 1948] sont susceptibles de s'appliquer [...] » [survie.org/genocide/il-y-a-vingt-ans/article/il-y-a-20-ans-un-rapport-de-l-onu-4521](http://survie.org/genocide/il-y-a-vingt-ans/article/il-y-a-20-ans-un-rapport-de-l-onu-4521)

6. Auxquels s'ajoutent : l'article de l'historien J.-P. Chrétien dénonçant en mars 1993 dans la revue Esprit « un dévoiement tragique vers un génocide », le fax du général R. Dallaire (MINUAR) du 11 janvier 1994, transmis le lendemain à l'ambassade de France, et démontrant la préparation des massacres.

7. Alison Des Forges, Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda. Karthala, Human Rights Watch, Fédération internationale des Droits de l'homme, avril 1999.

8. La France a livré des armes dans la nuit du 21 au 22 janvier 1994 : « Un DC-8 français transportant un chargement d'armes comprenant 90 caisses de mortiers de 60 mm, fabriqués en Belgique mais provenant de France, atterrit en secret dans la nuit. La MINUAR découvre ce chargement qui violait les termes des accords d'Arusha, et plaça les armes sous la garde conjointe de la MINUAR et de l'armée rwandaise. » (Alison Des Forges, cf. note 7). La mission d'information parlementaire relève que « le dernier agrément délivré par la CIEEMG [Commission interministérielle d'étude des exportations de matériel de guerre, à laquelle participe le ministère des affaires étrangères] concernant des ventes de matériels de guerre au Rwanda remonte au 20 janvier 1994 ». Elle relève également 6 Autorisations d'Exportation de Matériels de Guerre en 1994, dont une de 50 mitrailleuses en date du 22 avril ! Ce sont 6 livraisons d'armes officielles en violation des accords de paix.

9. Edouard Balladur, L'opération Turquoise : courage et dignité, Le Figaro, 23 août 2004.

10. Rapport HRW, Rwanda/Zaire, Réarmement dans l'impunité. Le soutien international aux perpétrateurs du génocide rwandais, mai 1995 : « Certaines livraisons d'armes à Goma parmi les premières après le 17 mai étaient des envois du gouvernement français pour les FAR. " et plus loin : " le consul français [en réalité officiellement proconsul] a signalé d'autres livraisons d'armes à l'aéroport de Goma pour les FAR de mai à juillet, provenant d'autres sources que le gouvernement français. (...) Il a ajouté (...) qu'elles pourraient provenir de marchands d'armes français opérant à titre privé. Les ventes d'armes, même par des sociétés privées, doivent être autorisées par le gouvernement français. »

11. Le 12 juin 1994, le président et la directrice des opérations de MSF, P. Biberson et B. Vasset, rencontrent A. Juppé et lui demandent : « On dit qu'il y a des livraisons d'armes au gouvernement rwandais ou au gouvernement intérimaire ou au gouvernement en fuite, est-ce qu'il est exact que la France continue des livraisons d'armes à Goma ? » A. Juppé répond : « Écoutez, tout ça c'est très confus, il y avait effectivement des accords de coopération ou de défense avec le gouvernement, il y a peut-être eu des reliquats, mais en ce qui concerne mes services, je peux vous dire que depuis fin mai il n'y a certainement plus aucune livraison d'armes au régime Habyarimana » Mais en même temps, il dit en regardant de l'autre côté de la Seine, donc vers l'Élysée : « Mais ce qui peut se passer là-bas, moi je n'en sais rien. » L. Binet, Génocide des Rwandais Tutsis, Médecins sans Frontières, 2003

12. Le 11 avril 1994 J.-P. Ceppi parle dans Libération du « génocide des Tutsis de Kigali » et M. Mukabamano, journaliste à RFI, déclare au Parisien : « C'est un véritable génocide » ;

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

le 19 avril Human Rights Watch informe le président du Conseil de sécurité que les massacres en cours au Rwanda constituent « un génocide » ; le 24 avril L'ONG Oxfam parle de « génocide », etc.

13. Lors de l'opération Amaryllis du 9 au 14 avril, 1 464 militaires français du 1er, 3e, 8e RPIMa et du COS, évacuent exclusivement les ressortissants européens et des extrémistes Hutus. Les militaires ont reçu l'ordre de ne pas réagir aux massacres. L'historien Gérard Prunier écrit : « quelques Tutsi réussissent à embarquer à bord de camions en route pour l'aéroport : ils doivent descendre des véhicules au premier barrage de la milice et ils sont massacrés sous les yeux de soldats français ou belges qui, conformément aux ordres, ne réagissent pas. ». Le rapport de la Mission d'information parlementaire française de 1998 conclut : « Il semble donc [...] que le traitement accordé à l'entourage de la famille Habyarimana ait été beaucoup plus favorable que celui réservé aux employés tutsis dans les postes de la représentation française – ambassade, centre culturel, Mission de coopération »

14. « Face à l'offensive du front patriotique rwandais, les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à l'élimination systématique de la population tutsie, ce qui a entraîné la généralisation des massacres. ». SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994 (4e SÉANCE) COMPTE RENDU INTÉGRAL , 2° séance du mercredi 18 mai 1994 . JO de la République Française, débats parlementaires, assemblée nationale, 19 mai 1994.

15. Audition du Colonel Balis (MINUAR) : « Le 7 avril, vers 9 h 30 m et 11 h 30 m, j'ai pu convaincre le FPR de rester dans son cantonnement, mais une colonne du FPR est malgré tout sortie vers 16 h 30 m. Ils ont alors créé une zone de sécurité. » Sénat de Belgique - commission des affaires étrangères : Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda 1-611/(7-15) 1997/1998. Sénat belge, 6 décembre 1997.

16. A. Juppé, « Point de vue » Intervenir au Rwanda, Libération, 16 juin 1994 : « La France n'aura aucune complaisance à l'égard des assassins ou de leurs commanditaires. La France, seul pays occidental représenté au niveau ministériel à la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme à Genève, exige que les responsables de ces génocides soient jugés ».

17. Voir note 5.

18. Voir notes 6 et 13.

19. On pouvait y entendre, entre autres appels aux massacres : « bonjour, je suis un petit garçon de huit ans. est-ce que je suis assez grand pour tuer un tutsi ? Réponse de l'animateur : comme c'est mignon ! Tout le monde peut le faire, tu sais. » J.-P. Chrétien, Rwanda, les médias du génocide. Ed. Karthala, 2002.

20. Voir note 7.

21. A. Juppé : « Aux Nations Unies, le Secrétaire général doit rendre demain son rapport. Trois solutions sont envisageables : le maintien de la MINUAR, sa suspension avec le maintien éventuel d'un contingent symbolique ou un retrait total. Les Belges sont favorables à une suspension et c'est aussi mon avis. » Conseil restreint du 13 avril 1994. Document disponible ici :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint13avril1994.pdf> ←

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

22. Figurent sur la liste officielle déclarée à l'ONU : 8 avions Mirage, 12 automitrailleuses, 6 mortiers lourds. Auxquels s'ajoutent des avions Mirage IV-P, des hélicoptères de combat Gazelle , etc. G. Prunier, conseiller au ministère de la Défense en 1994, écrit : « la puissance de feu prévue par les forces françaises semble disproportionnée pour une mission humanitaire », Rwanda : le génocide. Dagorno, 1997.

23. Turquoise est composée notamment d'officiers et soldats : du Commandement des Opérations Spéciales (qui réunit des spécialistes de l'action et du renseignement sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées), du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (forces spéciales), du GIGN et de L'EPIGN (Escadron parachutiste de la gendarmerie nationale) , du 3e Régiment d'infanterie et de chars de marine (RICM) , du 11e Régiment d'artillerie de marine), de la Légion étrangère , du 2e Régiment étranger d'infanterie, du commando de marine , de spécialistes des opérations en « zone hostile » du 13e Régiment de Dragons Parachutistes.

24. La résolution 925 du 8 juin du Conseil de sécurité exige : « que toutes les parties mettent fin immédiatement à toute incitation à la violence ou à la haine ethnique, en particulier par le biais des moyens d'information ». On peut lire le 28 juin dans le rapport de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU que «l'intention claire et non équivoque» de commettre le génocide «se trouve bien contenue dans les appels incessants au meurtre lancés par les médias, en particulier la RTLM». Le 1er Juillet, le représentant de la France à l'ONU parle de faire cesser ces émissions : « Je voudrais insister avant de conclure sur la responsabilité particulière des médias qui incitent à la haine ethnique et à la violence. La France demande instamment aux responsables des radios concernées, et en premier lieu à la Radio Mille Collines, de mettre fin à cette propagande criminelle. La France fera tout son possible pour obtenir la cessation de ces émissions. » Mais selon le général R. Dallaire, la RTLM émet encore le 1er août en direction des camps.

25. Il est important de noter que le 20 juin le représentant de la France à l'ONU fait la demande explicite d'une intervention sous chapitre VII autorisant, contrairement à la MINUAR, l'usage de la force : « nos gouvernements souhaitent disposer, comme cadre juridique de leur intervention, d'une résolution placée sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ». Lettre datée du 20 juin 1994, adressée au secrétaire général par le représentant permanent de la France auprès de l'organisation des nations unies. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/S1994-734.pdf>

26. ONU, S/RES/929 (1994). <http://www.francerwandagenocide.org/documents/94s929.pdf>  
On peut lire également dans l'ordre d'opérations de Turquoise (voir note 28) « mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force » ; « tout en étant en mesure d'intervenir à tout moment, éventuellement par la force, au profit de la population menacée » ; « marquer si nécessaire par l'usage de la force la volonté française de faire cesser les massacres et de protéger les populations » ; « la légitime défense élargie comporte l'emploi de la force dans les situations suivantes : - menaces sur nos forces, - menaces dans la mission de protection des personnes, soit contre nos forces, soit contre les populations protégées, - obstruction dans l'exécution de la mission de nos forces »

27. L'adjudant-chef du GIGN T. Prungnaud explique que « la mission, au départ, c'était d'intervenir sur des massacres soi-disant de Hutu qui seraient massacrés par des Tutsi » (voir

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

note 29) ; le colonel D. Tauzin déclare dans The Guardian du 01 juillet 1994 : « Nous ne sommes pas en guerre avec le gouvernement du Rwanda ou ses forces armées. Ce sont des organisations légitimes. » ; Le général R. Dallaire (MINUAR) déjeune le 30 juin avec des officiers français et rapporte ce qu'il a entendu : « Ils refusaient d'accepter l'existence d'un génocide et le fait que les dirigeants extrémistes, les responsables et certains de leurs anciens collègues fassent partie d'une même clique. Ils ne cachaient pas leur désir de combattre le FPR » R. Dallaire, J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda. Libre expression, 2003.

28. « Affirmer auprès des autorités locales rwandaises, civiles et militaires, notre neutralité et notre détermination à faire cesser les massacres sur l'ensemble de la zone contrôlée par les forces armées rwandaises en les incitant à rétablir leur autorité ». On peut y lire également que « plusieurs centaines de milliers de personnes d'ethnies hutue et tutsie ont été exterminées ». Ordre d'opérations de Turquoise, 22 juin 1994.

Document consultable à l'adresse : [jacques.morel67.pagesperso-orange.fr](http://jacques.morel67.pagesperso-orange.fr)

29. P. de Saint-Exupéry, L'inavouable - La France au Rwanda. Les Arènes, 2004.  
L. de Vulpian et T. Prunghaud, Silence Turquoise. Don Quichotte, 2012.

30. Le mensuel de la Légion étrangère, Képi Blanc, d'octobre 1994 confirme que : « Battue sur le terrain, l'armée ruandaise se replie, en désordre, vers la « zone humanitaire sûre ». L'E.M.T. [l'état-major tactique de l'opération Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre. Le 17 juillet, le gouvernement ruandais passe au Zaïre. ».

31. Auditions de l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud par la Mission d'Information Parlementaire, Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 [140, Tome III, Auditions, Vol. 1, pp. 296-297].

32. Auditions d'Alain Juppé par la Mission d'Information Parlementaire, 21 avril 1998, Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 [140, Tome III, Auditions, vol. 1, p.91].

---

## RÉPONSE DE M. ALAIN JUPPÉ A LA LETTRE OUVERTE CI-DESSUS



### Le Maire

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance de la lettre ouverte que vous m'avez adressée reprenant les allégations de « responsabilité », de « complicité » voire de « culpabilité » des autorités françaises dans le génocide rwandais de 1994.

J'ai répondu en détail à ces accusations infondées lors de mon audition par la Mission d'Information Parlementaire sur le génocide du Rwanda de 1998, présidée par Paul Quilès. Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de mon témoignage.

Je tiens à souligner trois points :

- de sa prise de fonctions en avril 1993 jusqu'à avril 1994, le gouvernement français auquel j'appartenais a tout fait pour réconcilier les parties en présence. Ces efforts ont abouti en particulier à la signature de la série des accords d' « Arusha » en août 1993. Paul KAGAME en a officiellement félicité la France à l'époque, comme je l'ai rappelé devant la Mission d'Information Parlementaire.
- Dans les jours qui ont suivi le déclenchement du génocide, j'ai moi-même dénoncé solennellement le génocide dont des centaines de milliers de Tutsis étaient victimes. J'ai été le premier responsable politique français à le faire, devant le Conseil des ministres de l'Union européenne d'abord puis à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1994.
- Face à l'inaction internationale, la France a pris l'initiative de lancer l'opération « Turquoise ». Celle-ci, à laquelle ont participé plusieurs contingents africains, s'est déroulée dans le strict respect du mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 22 juin 1994. Elle a permis de sauver des centaines de milliers de vie.

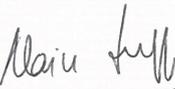
La campagne de falsification historique dont la France est régulièrement la cible depuis vingt ans suscite incompréhension et indignation.

Pour ma part, comme je l'ai déclaré devant la Mission d'Information Parlementaire, j'éprouve admiration et reconnaissance envers les soldats et les diplomates français qui ont permis à la France de sauver l'honneur.

*Toute correspondance  
doit être adressée à*

Monsieur le Maire  
Mairie de Bordeaux  
Hôtel de ville  
place Pey-Berland  
33077 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 10 20 30  
Fax. 05 56 10 21 37  
[ajuppe@mairie-bordeaux.fr](mailto:ajuppe@mairie-bordeaux.fr)

Il est juste qu'aujourd'hui les tribunaux français poursuivent et condamnent les auteurs de ce génocide.

  
Alain JUPPÉ



**BORDEAUX**  
PORT DE LA LUNE  
PATRIMOINE  
MONDIAL  
WORLD HERITAGE

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement.



# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

**AUDITION DE M. ALAIN JUPPÉ,  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1993-1995),  
DÉPUTÉ DE LA GIRONDE**

**PAR LA MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE  
SUR LES OPÉRATIONS MILITAIRES MENÉES PAR LA FRANCE,  
D'AUTRES PAYS ET L'ONU AU RWANDA ENTRE 1990 ET 1994**

**21 avril 1998**

(<http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/auditi01.asp#BALLADURLEOTARDJUPPEROUSSIN>)

---

"Présidence de M. Paul Quilès, Président

Ouvrant la séance, **le Président Paul Quilès** a rappelé que l'audition de MM. Edouard Balladur, ancien Premier Ministre, Alain Juppé, François Léotard et Michel Roussin, anciens Ministres, s'inscrivait naturellement dans le cadre des investigations de la mission dont l'objet est de faire la lumière sur l'enchaînement des événements qui ont conduit aux massacres perpétrés au Rwanda. Il a indiqué que la liste des personnes à entendre n'était pas définitivement arrêtée et que la mission entendrait toutes les personnes et tous les responsables civils, diplomatiques et militaires susceptibles d'éclairer sa réflexion, soit de l'ordre d'une soixantaine d'auditions. Il a précisé que la mission analyserait l'ensemble des documents officiels français concernant la crise rwandaise, certains devant être déclassifiés, ce qui nécessitera plusieurs mois de travail. Il a souligné qu'il était prématuré de vouloir d'ores et déjà tirer des conclusions des premiers travaux de la mission. Il a par ailleurs rappelé que les travaux de la mission se situaient dans le cadre constitutionnel du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale.

-----  
**M. Alain Juppé** s'est ensuite exprimé en tant qu'ancien chef de la diplomatie française et a tout d'abord distingué trois phases : de fin mars 1993 au 6 avril 1994, date de l'attentat contre l'avion présidentiel, la recherche patiente et résolue du partage du pouvoir entre les différentes forces qui se déchiraient au Rwanda, puis, du 6 avril jusqu'à la mi-juin 1994, les efforts incessants et multiples de la France pour convaincre la communauté internationale d'intervenir au Rwanda, enfin l'opération Turquoise, du 22 juin 1994, date de la résolution n° 929 du Conseil de sécurité des Nations Unies, au 21 août 1994, date du retrait de nos troupes.

Il a déclaré qu'il était inexact d'affirmer que la France avait soutenu de manière inconditionnelle le régime du Président Juvénal Habyarimana car la position constante du Gouvernement français visait au contraire à favoriser la réconciliation et le partage du pouvoir entre les deux ethnies hutues et tutsies, considérant qu'il s'agissait là de la seule solution viable à long terme. C'est dans cet esprit que le Président Juvénal Habyarimana a été encouragé à négocier, tant avec le FPR qu'avec l'opposition hutue modérée, et à transformer les institutions rwandaises pour faire une place à chacune des forces en présence. Ces négociations, commencées avant le Gouvernement de M. Edouard Balladur et poursuivies par lui, ont abouti à la conclusion des accords d'Arusha I en 1992 et d'Arusha II en août 1993.

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

Dès mars 1993, le nouveau Gouvernement français a déployé tous ses efforts pour obtenir un certain nombre de décisions : tout d'abord le renforcement du groupe d'observateurs militaires envoyés par l'OUA au lendemain du premier cessez-le-feu de juillet 1992, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1992 -il faut souligner qu'à cette époque beaucoup de pays fondaient des espoirs sur l'OUA et non pas sur les Nations Unies, or l'efficacité de l'organisation africaine n'a guère été convaincante- en second lieu, sur la base d'un rapport du Secrétaire général de l'ONU, la mise en place d'une force d'observateurs à la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda, la MONUOR, qui arrivera en octobre 1993, et en dernier lieu la poursuite des négociations d'Arusha. Il a souligné que l'action de la France, jointe à celle d'autres acteurs, n'avait pas été inutile puisqu'un accord, ou plus exactement une série d'accords ont été signés à Arusha le 4 août 1993 pour être mis en oeuvre sur une période de transition de vingt-deux mois. M. Alain Juppé a signalé que le Président du FPR avait alors officiellement adressé ses remerciements à la France pour la contribution qu'elle avait apportée à la conclusion de ces accords.

Ceux-ci prévoyaient, notamment à partir du 15 décembre 1993, la mise en place d'un gouvernement de transition à base élargie avec, comme Premier Ministre M. Faustin Twagiramungu, la mise en place d'une assemblée nationale de transition dont les membres désignés s'installeront le 18 mars 1994, enfin, le déploiement d'une mission des Nations Unies, la MINUAR, comprenant, au 1<sup>er</sup> mars 1994, 2 300 hommes dont 935 Bengladais, 424 Belges et 400 Ghanéens et pas un seul Français. Ces accords prévoyaient également le retrait des deux compagnies de parachutistes français envoyées en octobre 1990 dans le cadre de l'opération Noroît pour protéger les 600 ressortissants français. Ce dispositif avait été renforcé de février à mars 1993 par deux compagnies supplémentaires. Ce retrait sera effectif le 15 décembre 1993 et seuls resteront sur le sol rwandais 24 coopérants militaires dans le cadre d'un détachement d'assistance technique.

M. Alain Juppé a alors souligné les conséquences catastrophiques de la mort, le 6 avril 1994, des Présidents rwandais et burundais lors de l'explosion sous le feu d'un missile sol-air de leur avion qui atterrissait à Kigali en provenance de Dar Es-SalaM. Cet assassinat a provoqué le départ des responsables hutus modérés au moment où l'ancien Chef de l'Etat rwandais avait fini par accepter une forme de partage du pouvoir et avait livré le pays aux extrémismes. Il s'est interrogé sur les responsables de cet assassinat et a évoqué les pistes des extrémistes hutus opposés aux accords d'Arusha, du FPR et de l'Ouganda. Il a rappelé que la France avait demandé à l'ONU de diligenter une enquête officielle. Confiée au Secrétaire général par le Conseil de Sécurité, elle n'a jamais abouti à aucune conclusion. Constatant la ruine de tous ses efforts diplomatiques, la première réaction de la France a été d'évacuer 456 ressortissants français et 1 277 étrangers, essentiellement belges, et de prendre le contrôle de l'aéroport de Kigali. Alors que la France procédait à cette opération avec un support logistique d'autres pays à l'extérieur du Rwanda, le Conseil de Sécurité décidait à l'unanimité le 21 avril de ramener les effectifs de la MINUAR de 2 548 à 270 hommes. Ce fut là la seule réaction rapide des Nations Unies. La Belgique traumatisée par l'assassinat de onze de ses Casques bleus plaidait pour un retrait immédiat et total et il a fallu toute l'action diplomatique de la France pour que le désengagement soit plus progressif et provisoire.

M. Alain Juppé a également souligné que, dans le même temps, la France avait solennellement dénoncé le génocide qui était perpétré au Rwanda.

Il a donné lecture de la déclaration qu'il avait communiquée à la presse, le 15 mai 1994, à l'issue de la réunion à Bruxelles du Conseil des Ministres de l'Union européenne et de la

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

---

réponse qu'il avait faite le 18 mai 1994 à l'Assemblée nationale au cours de la séance des questions d'actualité. Ces deux interventions utilisent expressément le terme de génocide.

La France, à ce moment, tout en intensifiant son aide humanitaire en direction des ONG basées à la frontière du Rwanda sous la forme notamment de ponts aériens, s'est engagée à fond pour que les Nations Unies organisent une opération massive d'imposition de la paix. C'est devant la carence de la communauté internationale et les obstacles mis par certaines grandes puissances aux initiatives du Secrétaire général des Nations Unies qui demandait, à cette époque, devant le génocide en cours, l'envoi de 5 000 Casques bleus, qu'est née l'idée d'une intervention humanitaire d'initiative française. M. Alain Juppé a, à ce propos, donné lecture d'un extrait de l'entretien qu'il a alors accordé à *Libération* pour expliquer l'initiative française (entretien paru le 16 juin 1994). Il a reconnu que l'appel de la France accompagné d'une intense activité diplomatique à New York, dans les grandes capitales et dans les pays de la région était resté sans réponse malgré le soutien actif du Secrétaire général des Nations Unies. Il a déclaré que l'opération Turquoise représentait un sursaut de la France devant la passivité de la communauté internationale et la stratégie d'attentisme de certaines grandes puissances. Il a précisé que dès le départ le Gouvernement avait fixé les conditions et les limites de cette intervention : elle devait être autorisée par le Conseil de Sécurité, la France ne s'engageait pas seule, l'objectif était strictement humanitaire et il n'était pas question d'interférer dans le processus politico-militaire en cours, au moment où les troupes du FPR déjà présentes au Rwanda à la suite des accords d'Arusha II recevaient des renforts de l'Ouganda et du Burundi. Enfin, l'opération était limitée à deux mois afin d'éviter une présence durable de troupes françaises puisque l'objectif de la communauté internationale était le retour à l'application des accords d'Arusha qui avaient prévu leur retrait. M. Alain Juppé a précisé qu'il avait le 22 juin 1994 informé les autorités du FPR, dont certaines étaient très réticentes, sur les conditions dans lesquelles la France envisageait cette intervention en recevant à Paris une délégation conduite par le Ministre Bihozagara.

Ainsi définie, l'opération Turquoise a reçu l'approbation du Conseil de Sécurité avec l'adoption en quarante-huit heures, par dix voix contre cinq abstentions, de la résolution n° 929, grâce au soutien actif du Secrétaire général des Nations Unies et a suscité l'admiration du Secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, qui l'en avait personnellement entretenu.

M. Alain Juppé a alors regretté qu'aucun pays développé ne se soit associé à l'opération Turquoise : les Etats-Unis restaient hantés par le fiasco de l'intervention en Somalie, la Belgique était paralysée par l'assassinat de ses Casques bleus et son statut d'ancienne puissance coloniale, l'Allemagne était empêchée d'agir par ses dispositions constitutionnelles, l'Angleterre considérait qu'il ne s'agissait pas de sa zone d'influence et l'Italie, qui avait promis un soutien logistique, sera incapable de le fournir. Quant à l'UEO, son soutien restera moral. Seuls, des contingents africains du Sénégal, de la Mauritanie, du Niger, de l'Egypte, du Tchad, de la Guinée Bissau et du Congo, participeront dès la mi-juin 1994 à l'opération Turquoise et demeureront, pour plusieurs d'entre eux, au Rwanda après son achèvement, dans le cadre de la MINUAR II.

D'emblée, l'intervention a été un succès, les massacres ont diminué et des centaines de milliers de vies ont été sauvées. Les soldats français ont protégé des dizaines de sites de regroupement de civils Tutsis et permis aux ONG d'accéder en toute sécurité à ces populations. Pendant ce temps, l'avancée du FPR et les combats avec les FAR ont entraîné un mouvement massif d'environ un million de réfugiés vers la frontière du Zaïre. Nous avons alors été conduits à créer une zone humanitaire sûre dans le sud-ouest du Rwanda, à

# Survie Gironde

<http://surviegironded.blogspot.fr/>

---

l'intérieur de laquelle l'utilisation des armes fut proscrite. Cette création s'est faite avec l'aval du Conseil de Sécurité et le FPR, informé, n'y a pas fait obstacle. La situation dans cette zone a fait l'objet de rapports au Conseil de Sécurité. Pour autant, compte tenu des effectifs affectés à l'opération Turquoise, il n'a pas été possible d'y procéder à l'arrestation de probables criminels de guerre, le Conseil de Sécurité de surcroît n'ayant jamais accordé un tel mandat. Par contre, la France s'est déclarée favorable à la mise en place et à la création par l'ONU d'une juridiction pénale internationale chargée de juger les responsables du génocide. L'opération Turquoise a dû également assumer une mission humanitaire et sanitaire d'une ampleur imprévue résultant de l'épidémie de choléra survenue dans la zone de Goma où s'étaient réfugiés au Zaïre des milliers de Rwandais fuyant le FPR. A l'issue du délai de deux mois fixé pour son déroulement, l'opération Turquoise a cédé la place à la mission MINUAR II qui a repris l'essentiel de son mandat.

En conclusion, M. Alain Juppé a déclaré qu'en retrouvant les déclarations à la presse, les interventions diplomatiques, les réponses aux questions d'actualité, les auditions devant les commissions parlementaires il ressentait une légitime fierté pour la façon dont la France avait su montrer l'exemple : ses soldats ont appliqué leurs instructions avec efficacité et humanité, sa diplomatie a donné mauvaise conscience à une communauté internationale décidée à ne rien faire. Il a alors fait part de son incompréhension face à la remise en cause du bien fondé de l'action de la France et a souligné l'admiration et la reconnaissance qu'il éprouvait envers les soldats et les diplomates français qui nous ont permis de sauver l'honneur."

-----

---

## La lettre de M. Alain Juppé appelle le commentaire suivant de la part de Survie Gironde :

La lettre de M. Juppé et le renvoi à son audition par la Mission d'information parlementaire en 1998 ne peuvent être considérés comme une réponse.

Les « *trois points* » qu'Alain Juppé veut « *souligner* » ne sont qu'un résumé du discours qu'il tient depuis 20 ans. Sans apporter d'élément nouveau, le maire de Bordeaux reste totalement silencieux sur des points précis sur lesquels il a été interpellé. Nous constatons donc qu'après avoir « *pris connaissance de la lettre ouverte* », M. Juppé

- ne conteste pas avoir été lui-même favorable le 13 avril 1994 à la suspension de la MINUAR, décision de l'ONU qu'il qualifiera par la suite, à juste titre, « *d'une passivité, voire d'un aveuglement scandaleux* »,
- ne dit rien sur sa réception au quai d'Orsay le 27 avril 1994 d'un ministre du gouvernement intérimaire rwandais, lequel est en train de commettre le génocide, et du leader du parti extrémiste CDR,
- ne souhaite pas revenir sur la tribune qu'il a signée dans le journal *Libération* le 16 juin 1994 et dans laquelle il écrivait qu'il y avait au Rwanda « *[d]es génocides* », et ce alors que nous soulignons que ses propos pourraient être qualifiés de révisionnistes,
- ne souhaite pas non plus revenir sur sa déclaration du 18 mai 1994 dans laquelle il prétend, contre toute vérité historique, que le génocide serait une conséquence d'une offensive du FPR,
- ne conteste pas que le gouvernement génocidaire s'est en partie constitué à l'ambassade de France à Kigali, donc sous sa propre responsabilité,
- ne commente pas l'existence de rapports internationaux ainsi que de notes diplomatiques et militaires françaises signalant la mise en place d'un projet génocidaire par les autorités rwandaises,
- ne conteste pas que la France avait le devoir d'arrêter les génocidaires selon la convention de l'ONU de 1948,
- ne conteste pas que l'État français livrait des armes aux autorités rwandaises responsables du génocide pendant son exécution.

Rappelons ici que Bernard Kouchner a déclaré dans le journal *Libération* du 07 avril 2014 : « *Paris a livré des armes jusqu'en août 1994* », et qu'Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée en 1994, l'a confirmé lors de son audition par la commission de la défense de l'Assemblée nationale le 16 avril 2014<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> « *il est resté des relations d'armement et c'est pas la peine de découvrir sur un ton outragé qu'il y a eu des livraisons qui se sont poursuivies : c'est la suite de l'engagement d'avant, la France considérant que pour imposer une solution politique, il fallait bloquer l'offensive militaire.* » (cf <http://survie.org/billets-d-afrique/2014/235-mai-2014/article/livraison-d-armes-l-aveu-d-hubert-4712>)

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

Concernant l'opération Turquoise, nous constatons que M. Juppé continue de fermer les yeux devant les témoignages d'officiers français et les documents militaires français démontrant que les objectifs étaient tout autres que ceux définis par l'ONU.

Après l'ancien adjudant-chef du GIGN Thierry Prungnaud, c'est l'ancien officier Guillaume Ancel qui vient de révéler en avril dernier, documents à l'appui, que des frappes terrestres étaient programmées sur Kigali et que l'avancée du FPR devait être bloquée militairement<sup>5</sup>. Rappelons une fois de plus que le FPR était la seule force militaire qui mettait fin au génocide !

Guillaume Ancel ajoute que la France a rendu aux responsables du génocide, réfugiés dans les camps du Zaïre, les armes qui leur avaient été confisquées et qu'elle a payé leur solde en dollars.

Signalons que M. Juppé affirme mensongèrement que sa dénonciation du génocide a eu lieu « *dans les jours qui ont suivi le déclenchement du génocide* ». Il s'est en réalité écoulé un mois et demi (le génocide a duré 3 mois et les premières semaines furent les plus meurtrières).

Nous notons également que M. Juppé trompe ses lecteurs lorsqu'il écrit que Paul Kagamé a félicité la France (il l'écrit également sur son blog le 5 avril 1994). Cela est faux, c'est Alexis Kanyarengwe, président du FPR en 1993, qui remercie la France pour son rôle « *d'observateur à nos négociations* » (souligné par nous), dans un texte dont le but premier est de demander à la France de retirer au plus vite ses troupes du Rwanda (cf. annexe 1 ci-jointe).

M. Juppé se plaît à écrire son indignation devant les tentatives de « *ré-écriture* » ou de « *falsification* » de l'Histoire. Pourtant, il suffit de lire les documents diplomatiques et militaires français officiels, librement consultables en ligne, pour reconnaître leur existence et comprendre qui les passe sous silence et manipule la notion de falsification.

Sur son blog, Alain Juppé écrit le 5 avril 2014 : « *je ne pense pas au récent libelle publié à Bordeaux et dont je suis la cible unique, comme si, à la date des faits, il n'y avait pas eu un Président de la République, et , successivement, deux Premiers Ministres, deux Ministres des Affaires Etrangères et deux Ministres de la Défense.* »

M. Juppé feint de ne pas comprendre qu'il a tout simplement été interpellé à Bordeaux par ses propres administrés une fois réélu maire. Cette interpellation n'empêche personne de s'intéresser aux responsabilités qui ont pu être celles de François Mitterrand, Edouard Balladur, François Léotard, Michel Roussin, pour ne citer qu'eux.

De plus, si M. Juppé a un avis à donner sur les décisions politiques de ces derniers, nous serions heureux de l'entendre.

---

<sup>5</sup> G. Ancel écrit sur son blog : « *L'intervention Turquoise avait pour objectif initial de remettre au pouvoir ce gouvernement intérimaire rwandais (GIR), en pleine déconfiture face à l'intervention militaire du FPR de Paul Kagamé. Concrètement j'avais pour ordre de préparer un raid sur Kigali.* » (<http://nepassubir.blog.lemonde.fr/>)

# Survie Gironde

<http://surviegironde.blogspot.fr/>

M. Juppé conclut qu'il « *est juste que les tribunaux français poursuivent et condamnent les auteurs de ce génocide.* » C'est une évidence. Ajoutons qu'il serait tout aussi juste que la justice française s'intéresse à ceux qui les ont soutenus diplomatiquement, militairement et économiquement alors qu'ils préparaient leur crime, puis pendant qu'ils le réalisaient.

Rappelons que selon la jurisprudence du Tribunal internationale pour le Rwanda, la complicité de génocide est établie dès lors que l'on a fourni en toute connaissance, et même sans intention génocidaire, une aide à ceux qui massacraient.

Sous prétexte de « *défendre l'honneur de la France* », M. Juppé se réfugie derrière un élan patriotique et appelle sur son blog l'ensemble des français, à commencer par le Président de la République, à serrer les rangs, dans le seul but véritable de dissimuler des responsabilités individuelles.

Pierre Brana, ancien député de Gironde et co-rapporteur de la Mission d'information parlementaire présidée par Paul Quilès, rappelle que le rapport fait état de « *fautes d'appréciations* ». Il ajoute que, selon lui, « *il y a des erreurs telles qu'il n'est pas impensable de les qualifier de fautes* ».

Il écrit : « *Je crois qu'un pays se grandit quand il reconnaît ses fautes. Et que rechercher la vérité et la dire constitue une obligation pour le pays qui se veut celui des droits de l'homme.*»

Survie Gironde partage cet avis et continuera à interpellier Alain Juppé et ses administrés sur ses décisions de ministre des Affaires Étrangères durant le génocide des Tutsi en 1994.

À Bordeaux le 30 juin 2014

Survie Gironde

## ANNEXE 1

# FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS RWANDESE PATRIOTIC FRONT



5, Av. de l'Observatoire, boîte 4  
1180 Bruxelles - BELGIQUE

Byumba, le 28 août 1993

À Son Excellence Monsieur François Mitterrand  
Président de la République Française  
Paris/FRANCE

Excellence,

J'ai l'honneur de Vous présenter mes compliments, au nom du Front Patriotique Rwandais, et de Vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour le rôle d'observateur à nos négociations joué par la France.

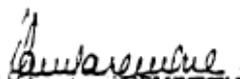
Les efforts et la persévérance des deux parties en négociation nous ont permis de surmonter bien d'obstacles et de poursuivre le dialogue qui nous a mené à la signature de l'Accord de Paix d'Arusha le 4 août 1993.

Cet Accord constitue pour tout le peuple rwandais un événement historique, le début d'une ère nouvelle de respect des droits de l'homme, d'Etat de droit et de paix. Cependant, nous restons conscients du défi majeur que constitue sa mise en oeuvre. Nous pensons en particulier à la nécessité d'un déploiement rapide d'une Force Internationale Neutre et du départ des troupes françaises tels que prévus par l'Accord, pour permettre la mise en place du Gouvernement de Transition à Base Élargie qui devrait conduire le pays aux élections.

Excellence, la France et le Front Patriotique Rwandais n'ont pas toujours partagé le même point de vue quant à la position du Gouvernement français dans ce conflit. Cependant, nous restons convaincus qu'un appui total de la France à la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha devrait permettre au peuple rwandais de réaliser ses aspirations à un Etat de droit, à la démocratie et au développement.

Excellence, permettez-moi de saisir cette occasion pour Vous réitérer notre gratitude et Vous rassurer de l'engagement total du Front Patriotique Rwandais au respect de l'Accord de Paix d'Arusha.

Veillez croire, Excellence Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

  
Col. Alexis NDIRAKOBUCA  
PRÉSIDENT DU FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS